

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 mars 2013

PRESENTS : MM. CUTELLE M, CLERC D, MUTTINELLI G, DANIELE M, BACHMANN F, BALAIR B, CURTENAZ M, GERMAIN C, GODARD J-C, PUTELAT A.

EXCUSE : Mr TEYSSIEUX L.

Convocations du 11.03.2013

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 :

COMPTE DE GESTION 2012 :

Lecture est donnée au Conseil Municipal du Compte Administratif 2012 établi par le Maire dont les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes	1 233 516.67 €
Dépenses	851 906.91 €
Excédent	381 609.76 €

Section d'investissement :

Recettes	634 241.22 €
Dépenses	231 316.42 €
Excédent	402 924.80 €

Les dépenses engagées et non mandatées sont arrêtées à somme de 340 562.16 €.

Excédent global de clôture 443 972.40 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve :

- le compte administratif 2012
- le compte de gestion dressé par le Trésorier.

Enfin, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2012 et le compte de gestion 2012 du Trésorier, du **service de l'eau potable**, dont les résultats sont les suivants :

Section d'exploitation :

Recettes	261 920.50 €
Dépenses	130 914.67 €
Excédent	131 005.83 €

Section d'investissement :

Recettes	152 910.21 €
Dépenses	88 492.09 €
Excédent	64 418.12 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013 :

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'état de notification, par les Services Fiscaux, des bases d'imposition des taxes directes locales pour 2013. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **les taux appliqués en 2012 sont reconduits en 2013, sans majoration, à savoir :**

TAXE HABITATION	8.02 %
TAXE FONCIERE BATIE	6.16 %
TAXE FONCIERE NON BATIE	39.53 %
CONTRIBUTION FONCIERE ENTREPRISES	9.19 %

Ces taux s'appliquent aux bases actualisées par les Services Fiscaux.

MARCHE DE TRAVAUX VOIRIE 2013 :

Dans le cadre de la procédure des marchés publics, et de la consultation mise en place, 6 entreprises ont retiré des dossiers. 2 entreprises sous la forme d'un groupement EIFFAGE TP/SARL RANNARD FRERES ont établi une offre sur la base d'un bordereau de prix unitaires, pour une durée d'une année, renouvelable 3 fois. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le Conseil Municipal entérine la décision de la commission ad hoc et retient la candidature reçue**, étant entendu que les prix proposés sont inférieurs au bordereau départemental 2011.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal :

- renouvelle la **convention à l'adhésion médecine préventive** pour tous les agents communaux, avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2015
- décide de revaloriser, à compter du 1^{er} juin 2013, le montant de la **participation aux frais de chauffage incombant aux locataires des 2 appartements situés dans l'ex-presbytère**
- fixe la **collecte des encombrants au mercredi 3 avril 2013**, avec inscriptions pour le 27 mars 2013
- est informé du recrutement de Monsieur DUPUY Fabrice, **en qualité d'agent technique, pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2013**
- lance une publicité pour l'embauche de **2 agents saisonniers** pour les mois de Juillet et août 2013
- prend connaissance du résultat de l'étude départementale pour **la requalification du virage des Vernettes, sur la RD 1508**
- diffère la demi-journée « **nettoyage de printemps** » au **samedi 6 avril 2013**

LE MAIRE,

Marthe CUTELLE